

Charte de Couple+

[L'association X] déclare adhérer aux objectifs de Couple+ et souhaite en être membre.

Pour rappel, les objectifs de Couple+ sont les suivants :

- Promouvoir la consultation de couple en institution,
- Favoriser toute activité professionnelle en lien avec le couple,
- Garantir la formation des professionnel-le-s,
- Favoriser la collaboration de ses membres,
- Favoriser une politique sociale en faveur des couples et des familles.

En signant la présente charte, nous nous engageons à apporter:

1. Une aide aux couples qui la demandent

Sans distinction d'état-civil, de confession ou d'orientation sexuelle, en travaillant en accord avec l'évolution de la société et la mouvance de la définition du couple (marié, non marié, séparé, avec ou sans enfants, multiculturel ou non, multiconfessionnel ou non, hétéro ou homosexuel) et de la famille (traditionnelle, monoparentale, recomposée, homoparentale).

2. Par une pratique éthique

- bienveillante et respectueuse,
- soucieuse des valeurs des personnes,
- attentive à l'intérêt des enfants éventuels,
- adaptée à la situation financière du couple.

3. Et professionnelle

Les professionnel-le-s engagé-e-s pour l'aide aux couples

- sont au bénéfice d'une formation spécifique au couple, soit :
 - prioritairement celle dont Couple+ est partenaire,
 - ou une formation spécifique reconnue par Couple+ au terme d'une procédure dérogatoire,
 - ou à défaut une formation spécifique jugée équivalente **après concertation entre le service concerné et Couple+**.
- orientent leurs interventions sur la relation entre les membres du couple,
- participent à une supervision régulière,
- suivent une formation continue spécifique au couple, notamment celle offerte par l'Association des conseillères et conseillers conjugaux (ACC).

[L'association X] s'engage en outre à respecter les statuts de Couple+.